

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 43 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trais mois, 15 francs. — Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Georges. — A Paris, Les MM. HAVAS, LAFFITE et C<sup>ie</sup>, Place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 38. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 16 JANVIER 1892

LA RESPONSABILITÉ PATRONALE

L'article que nous avons publié dernièrement à propos de la responsabilité patronale, ont eu les honneurs de la reproduction dans quelques journaux même spécialisés et l'étude de cette question qui semblait alors inopportune est devenue aujourd'hui toute d'actualité! Nous savons qu'elle intéresse tout particulièrement une partie des lecteurs du Journal de Roubaix, aussi nous leur demandons la permission d'y revenir encore. D'ailleurs cet intérêt que nous sommes heureux de remonter, s'est manifesté tout récemment d'une manière que nous n'aurions pas osé espérer, si nous ne connaissions l'esprit d'initiative et la promptitude de décision qui caractérisent nos industriels du Nord.

Dans une assemblée générale, composée de sommités industrielles de Lille et des environs, une association mutuelle contre les accidents a été décidée et les bases d'organisation ont été posées.

Les membres adhérents formant le groupe du Nord, se sont réunis le mardi 6 janvier dans le local de la Société industrielle à Lille. M. Bigo-Danel président.

Avec un talent et une autorité incontestables, le président a exposé l'état actuel de la question, état que nous avons résumé dans un précédent article. Seulement les considérations que présentait l'honorable industriel étaient faites au point de vue législatif, et comme les lois nouvelles n'ont pas encore pu changer les tendances de la doctrine et de la jurisprudence, nous pouvons dire que cette réunion était faite dans un but de prévention plutôt que d'application.

La Chambre des députés avait voté la loi sur la responsabilité patronale et consacré un principe dont nous avons signalé tous les dangers, celui de la responsabilité absolue. Ainsi, il suffisait de prouver l'existence d'un contrat de louage d'ouvrage pour que le patron fut déclaré responsable, quel qu'il était l'accident. Cette déclaration faite à la tribune de la Chambre avait déjà soulevé bien des objections, et après le vote on n'avait pas ménagé à la loi nouvelle les plus vives critiques.

Quant la discussion s'ouvrit au Sénat, un certain revirement s'était produit, et après une légère discussion, le principe de la responsabilité absolue fut écarté. Le reste de la loi passa sans encombre, ce n'est donc pas nous aujourd'hui qu'une question d'application.

C'est justement de cette application qu'il s'agit à se préoccuper les industriels et la question pour eux est importante entre toutes.

En effet, malgré la rédaction modifiée par le Sénat, le patron reste responsable cas particuliers et peu nombreux, une indemnité à l'ouvrier et il ne saurait plus être question d'obliger celui-ci à prouver avant tout la faute ou même l'imprudence du patron.

Les tribunaux auront à fixer, non plus le droit à l'indemnité, mais le quantum de cette indemnité. Les procès en seront-ils moins nombreux? Nous ne le pensons pas; en tous cas ils sont moins difficiles, surtout quand le système de l'Assurance, soit mutuelle, soit particulière, se sera généralisé.

Que va-t-il en effet se produire? C'est que les industriels, certains désormais de payer plus ou moins, quoi qu'il arrive, chercheront à se grouper ou souscriront des polices d'assurances à des compagnies formées dans le but de satisfaire aux exigences de la nouvelle

loi. Déjà plusieurs des compagnies fonctionnent, et nous pensons qu'il n'y a pas eu lieu jusqu'ici de se plaindre de leur intervention; il s'en formera de nouvelles, et l'état lui-même interviendra dans une mesure qui n'est pas encore fixée.

C'est ce point tout particulier de la question que les industriels du Nord cherchent déjà à résoudre. Il est certain qu'il est de l'intérêt commun du patron et de l'ouvrier de garantir par une assurance l'indemnité à accorder à l'ouvrier blessé, puis qu'à l'avenir le principe de cette indemnité ne pourra même plus être discuté. Aussi les industriels de France se sont groupés en un certain nombre d'associations et des que le Sénat aura terminé l'étude des projets de loi destinés à compléter cette organisation nouvelle, ils seront prêts à satisfaire aux exigences des législateurs en sauvegardant leurs intérêts dans une sage mesure. Car ce n'est pas tout de voter un principe nouveau, il faut l'appliquer et il y a pour nous un point très-intéressant à connaître c'est celui de savoir si le gouvernement acceptera, en fait d'assurance, le concours des associations privées. C'est encore pour nous l'inconnu, et nous ne voulons pas présumer d'une solution qui nous paraît encore pleine de difficultés.

En attendant, la jurisprudence de nos tribunaux semble se laisser influencer par les idées qui ont présidé à la rédaction des lois nouvelles. Le principe de la responsabilité n'est pas encore admis et ne saurait l'être, car il est contraire à la législation actuelle; mais l'ouvrier n'a pas grand effort à faire pour prouver l'imprudence du patron, il demande d'indemnité. Eh bien, tout en rendant justice aux bonnes intentions des notables, nous ne verrons qu'avec peine la suppression de cette condition, jusqu'ici indispensable. Quand tous les patrons seront assurés de gré ou de force, quand tous les ouvriers blessés auront droit dans tous les cas à une indemnité, il y aura des abus graves et nombreux, l'intérêt personnel n'étant plus en jeu, il n'y aura plus le même soin dans les précautions prises; d'où nécessité absolue d'une loi sur l'inspection officielle destinée à assurer la sécurité des usines. Un projet de loi dans ce sens est soumis à l'examen du Sénat — il est le corollaire nécessaire de la loi sur la Responsabilité.

On voit quelles profondes modifications vont être apportées au système actuel; nous ne saurions trop insister pour appeler toute l'attention des industriels sur la grave question dont nous venons d'exposer les principales lignes. Il est temps encore d'amener certaines modifications heureuses, en tous cas nous espérons que nos représentants au Parlement se souviendront qu'ils ont à défendre les intérêts du centre industriel le plus actif de France et qu'il peut suffire d'un léger malentendu ou d'une discussion superficielle pour que ces intérêts soient gravement compromis. UN AVANT.

On voit quelles profondes modifications vont être apportées au système actuel; nous ne saurions trop insister pour appeler toute l'attention des industriels sur la grave question dont nous venons d'exposer les principales lignes. Il est temps encore d'amener certaines modifications heureuses, en tous cas nous espérons que nos représentants au Parlement se souviendront qu'ils ont à défendre les intérêts du centre industriel le plus actif de France et qu'il peut suffire d'un léger malentendu ou d'une discussion superficielle pour que ces intérêts soient gravement compromis. UN AVANT.

On voit quelles profondes modifications vont être apportées au système actuel; nous ne saurions trop insister pour appeler toute l'attention des industriels sur la grave question dont nous venons d'exposer les principales lignes. Il est temps encore d'amener certaines modifications heureuses, en tous cas nous espérons que nos représentants au Parlement se souviendront qu'ils ont à défendre les intérêts du centre industriel le plus actif de France et qu'il peut suffire d'un léger malentendu ou d'une discussion superficielle pour que ces intérêts soient gravement compromis. UN AVANT.

On voit quelles profondes modifications vont être apportées au système actuel; nous ne saurions trop insister pour appeler toute l'attention des industriels sur la grave question dont nous venons d'exposer les principales lignes. Il est temps encore d'amener certaines modifications heureuses, en tous cas nous espérons que nos représentants au Parlement se souviendront qu'ils ont à défendre les intérêts du centre industriel le plus actif de France et qu'il peut suffire d'un léger malentendu ou d'une discussion superficielle pour que ces intérêts soient gravement compromis. UN AVANT.

On voit quelles profondes modifications vont être apportées au système actuel; nous ne saurions trop insister pour appeler toute l'attention des industriels sur la grave question dont nous venons d'exposer les principales lignes. Il est temps encore d'amener certaines modifications heureuses, en tous cas nous espérons que nos représentants au Parlement se souviendront qu'ils ont à défendre les intérêts du centre industriel le plus actif de France et qu'il peut suffire d'un léger malentendu ou d'une discussion superficielle pour que ces intérêts soient gravement compromis. UN AVANT.

On voit quelles profondes modifications vont être apportées au système actuel; nous ne saurions trop insister pour appeler toute l'attention des industriels sur la grave question dont nous venons d'exposer les principales lignes. Il est temps encore d'amener certaines modifications heureuses, en tous cas nous espérons que nos représentants au Parlement se souviendront qu'ils ont à défendre les intérêts du centre industriel le plus actif de France et qu'il peut suffire d'un léger malentendu ou d'une discussion superficielle pour que ces intérêts soient gravement compromis. UN AVANT.

LE VATICAN, LE QUIRINAL ET L'AUTRICHE

L'Observateur français publie une importante lettre de son correspondant à Rome; en voici les passages principaux: « Il paraît que, de sein des sphères ecclésiastiques irresponsables l'idée de la conciliation de l'Italie officielle avec le Pape, sous le haut patronage de l'Autriche, aurait été présentée en haut lieu. Les amis de la conciliation et de la triple alliance se vaudraient au moins d'avoir profité de la maladie du cardinal Rampolla, pour exposer dans le département du Nord, le projet de conciliation. Le travail serait l'aboutissement de toute une période d'incubation. Le 2 octobre et la circulaire Fallières aurait amené l'explosion. »

« Déjà auparavant, dans le haut monde catholique austro-italo-allemand, quand on s'apercevait du relâchement de la question romaine sur le triple alliance et du discrédit où tombait celui-ci dans la chrétienté, on cessait l'idée d'un modus vivendi avec la participation des catholiques aux armées. La politique du Saint-Siège en France avait cessé d'être courante. »

« Les mémoires que les amis de l'Autriche ont demandés, se prononçant presque tous par la participation, l'ait été frappé de rencontrer, dans les mémoires les plus dissimulés, la même idée générale: l'idée de l'essai, dans les conditions les plus favorables, de la participation. La participation est, politiquement parlant, la quadrature du cercle. Dans les meilleures conditions, et avec les meilleurs éléments, les catholiques ont des gens neutres, sans influence, se retranchant sur l'indifférence au Capitole, à donner plus de prestige à la monarchie et à une base plus large à l'Italie; le jour où ils voudraient lever la tête, défendre la liberté du Pape, ils seraient lapidés. Jamais, au Capitole, on n'a entendu les catholiques soutenir le Saint-Siège. Jamais à Monte-Citorio, ils n'oseraient ouvrir la bouche pour soutenir les droits du Pape. Cela semble un paradoxe, mais n'est rien d'autre que la vérité la plus déplorable. »

« Aussi longtemps que ce courant se bornait aux sphères ecclésiastiques, il n'y avait point de danger, mais, depuis quelques jours, ces groupes se vident d'avoir non seulement entraîné le Pape, mais aussi l'Autriche, qui, jusqu'à présent, avait tenu sa langue dans son sac. Léon XIII est un homme d'Etat rassis, pondéré, analytique et clairvoyant. Il sait les arrière-pensées; connaît la triple alliance, les intérêts de la France et de l'Autriche, et il sait que l'Autriche, si elle est piable, la question; il se réservera, il laissera venir les gens et les choses, mais la situation est telle qu'il n'y a rien à attendre du gouvernement italien et de la triple alliance. »

« Les situations sont; d'apparences de concessions, encore, des faveurs et des encouragements de détail; mais rien de positif et de sérieux. « La situation n'est peut pas moins changer d'une minute à l'autre. »

« Ce courant, non seulement pour but de fortifier la position de l'Autriche, de sauver le Quirinal et d'équilibrer le Vatican par rapport à la France, mais il vise la préservation de l'Autriche, qui, dans le moment, est en danger. Il est à celui qu'elle a choisi comme successeur de Léon XIII. Tout est combiné, arrangé; une main adresse tout, le tout est réglé, le tout est prêt. L'Autriche, pour ne pas ouvrir les yeux, a voulu que les adversaires vont porter au Pape et à la politique française, quand ce serait l'Autriche, se sera probablement trompé. Les temps, qui sont moites un évêque, ou en émette un autre, on fonce des coups, on fonce des coups à tous les ennemis. C'est l'Autriche, de la participation, qui est le but. »

« Je vois des esprits très froids et très positifs gravés de ces jours du temps. J'ai entendu dire ces graves paroles: « La triple alliance se prépare lentement à la guerre. L'Autriche, tout semble apaisé; en Allemagne, le gouvernement est satisfait; en France, la politique intérieure est sereine; en Italie, le plus triste pays de la chrétienté, le plus faible, le plus indigne, le plus indigne, le plus indigne à la Couronne et à jeter les catholiques dans le tourbillon parlementaire. Par tout, c'est à se réjouir. On dit que les causes de la médiation qui vient de se conclure, ont été les causes de la guerre. C'est la lutte pour l'existence, c'est l'effort suprême pour conquérir et fixer la suprématie du monde. Les vieux courtois, ces derniers événements se préparent. »

« Je n'ai pas pu quitter pour commenter ces paroles, ayant pas assez les éléments d'appréciation. Mais le crois la situation très grave. La France ne prévoit rien. Quand elle a sauvé un ministre, ou compromis un évêque, elle est satisfaite. Elle ne se soucie pas de la conciliation et du travail. La triple alliance fournit toutes ses armes, diplomatiquement et militairement, et les Français brisent les leurs. Le jour de la guerre, le jour de la menace à y croire. Pourquoi tant d'intrigues? Pourquoi ce besoin d'union, d'harmonie, d'apaisement universel. »

Le bruit court que la princesse Marie de Teck est malade. Tous les engagements de la famille royale sont retirés pour 3 mois. On pense néanmoins que la reine ira toujours dans le sud de la France. Le prince Georges partira prochainement pour le continent, achever son rétablissement.

Le prince George de Galles. Londres, 15 janvier. — C'est le frère aîné du duc de Clarence, le prince George, qui hérita, comme nous l'avons dit, des droits de son frère et devint héritier du trône. Il vint d'abord à la terrible maladie qui menaçait le roi, et était, depuis une semaine, à Sandringham pour compléter sa guérison. Le prince George-Frédéric-Ernest-Albert de Galles est né le 3 juin 1852. Il fut baptisé à Windsor un mois après. La reine Victoria, qui fut sa marraine, choisit ses parrains. Comme son frère, il fut élevé soit à Marlborough-House, soit à Sandringham. Ses parents voulaient l'élever suivant les anciennes traditions de l'éducation anglaise. Le Révérend J. N. Dalton fut son précepteur.

Le prince et la princesse de Galles allaient leur faire visite de temps en temps à Dartmouth et étaient enchantés de voir que la vie de leur convenait à Sandringham. Au retour d'un grand voyage de circumnavigation qui prit fin en 1882, les deux frères se quittèrent. Le prince George resta dans la marine. Ce fut en 1887, il fut nommé midshipman le 3 janvier 1887, sous-lieutenant le 3 juin 1887 et lieutenant le 3 octobre 1888.

L'année dernière, il reçut le commandement de la canonnière Thetis. Le roi ne put empêcher le prince de prendre part aux affaires publiques; mais, ce qui fut fait à Londres, il l'accompagna sur le continent dans les cérémonies publiques.

Le roi lui conféra en 1888 l'Ordre des Jarretières. La veille du vingt-quatrième anniversaire de sa naissance, il reçut la freedom de la ville de Londres, à laquelle il fut inscrit pour son patrioisme. Ce fut à la politique française, quand ce serait l'Autriche, se sera probablement trompé. Les temps, qui sont moites un évêque, ou en émette un autre, on fonce des coups, on fonce des coups à tous les ennemis. C'est l'Autriche, de la participation, qui est le but.

Le prince de Galles affectionne particulièrement les sports de la marine britannique, dont les noms sont inscrits aux plus grands pages de l'histoire, tels que le comte Howe et lord Nelson. Le prince de Galles affectionne particulièrement les sports de la marine britannique, dont les noms sont inscrits aux plus grands pages de l'histoire, tels que le comte Howe et lord Nelson.

Paris, 15 janvier. — Le Président de la République a reçu de la Reine d'Angleterre le télégramme suivant: « Monsieur le Président de la République Française, « Je suis bien sensible aux paroles de sympathie que toutes les causes de la médiation qui vient de se conclure, ont été les causes de la guerre. C'est la lutte pour l'existence, c'est l'effort suprême pour conquérir et fixer la suprématie du monde. Les vieux courtois, ces derniers événements se préparent. »

Londres, 15 janvier. — Un grand nombre de princes et d'ambassadeurs étrangers ont manifesté l'intention de se rendre au mariage du duc de Clarence. On dit que le roi ne se rendra pas au mariage, mais qu'il enverra un représentant. Plusieurs autres personnages royaux seront présents. Près de deux mille personnes de haut rang se sont fait de Sandringham-House à l'église paroissiale de ce lieu. On dit que le roi ne se rendra pas au mariage, mais qu'il enverra un représentant. Plusieurs autres personnages royaux seront présents.

On disait dans le public que le prince de Galles et la princesse de Teck étaient tombés malades, ce qui était faux. Le prince de Galles est resté à Sandringham et est heureusement bien, et la reine d'Angleterre elle-même est en bonne santé. D'après le bruit qui a circulé en dernière heure, il est probable que le mariage aura lieu à Sandringham, le 17 janvier, à 10 heures du matin. Les ambassadeurs et les ministres étrangers sont allés aujourd'hui au Foreign office présenter leurs compliments de condoléances officielles à lord Salisbury.

On croit que la reine quittera Sandringham le 19 janvier pour se rendre à Windsor. L'empereur d'Allemagne, qui représenterait, comme on l'a vu, le roi, arriverait à Sandringham le 17 janvier, et se rendrait à Windsor le 19 janvier.

La situation, en fabrique, semble prendre une attitude plus confiante. Les semaines environ, à propos du budget de la marine, sur la nécessité d'armer nos navires de guerre de canons à tir rapide. Le ministre s'était engagé alors à doter notre flotte de ce nouvel armement, dont la fabrication d'ailleurs était déjà commencée. Conformément à cet engagement, le ministre va consacrer 8 millions en 1892 à construire des canons à tir rapide. Au budget de 1893, il demandera un supplément de 8 millions pour le même objet. En même temps, le ministre va consacrer 12 millions pour augmenter le nombre des nouveaux navires de guerre en construction.

Une réunion des cochers de Paris. Paris, 16 janvier. — Une grande réunion des cochers de Paris a eu lieu hier soir, à dix heures, à l'Hotel de la rue de la Douane. Plus de six mille personnes environ ont assisté à la séance. A l'extérieur, les rues adjacentes sont remplies de voitures qui stationnent le long des trottoirs; les cochers sont à la réunion. M. Edouard Lacroix ne préside pas la réunion comme il l'avait promis. C'est le citoyen Carrière, président de la Chambre syndicale, qui est élu à sa place par acclamations.

Le congrès des cercles catholiques. Bordeaux, 16 janvier. — La conférence a continué hier par la discussion sur les patronages. Le représentant de la France est M. Delagrèbe, qui a exposé la situation de la France et de la Belgique et a demandé que les patrons catholiques s'occupent de la formation des ateliers catholiques de femmes à Auch, ateliers dans lesquels les ouvrières, mieux rémunérées que chez les industriels, conservent en outre la liberté de conscience. Il est question ensuite de l'encyclique du Saint-Père sur la question sociale. M. l'abbé Garnier prononce un long discours.

Le cardinal Manning. — Exposition du corps au Palais de Westminster. Londres, 16 janvier. — Les restes du cardinal Manning reposent encore dans la petite chapelle que l'illustre prélat occupait dans le palais archiepiscopal de Westminster. Demain matin, ils seront transportés dans le grand salon de réception, où ils seront exposés en grand apparat, et où ils seront admis à la contemplation. La figure du cardinal n'a pas changé. Les traits sont d'un calme admirable. Il n'y a eu évidemment aucune souffrance et, comme le disent ceux qui assistaient à ses derniers moments, il est mort tout doucement comme un enfant qui s'endort.

Un aveu. De la Saint James Gazette: « Il n'est tel qu'un Français bien élevé pour savoir acquiescer avec le plus de délicatesse d'un acte de sympathie. On reconnaît la tradition des belles manières françaises à la courtoisie avec laquelle les principaux journaux de Paris parlent du duc de Clarence et de la douleur nationale que sa mort a causée. »

LES MARCHÉS A TERME. BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. — Peu de changements dans les prix. Tendence calme. On a enregistré 105,000 kil. communaut. Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, Buéno-Ayres type 1: sur février 5,000 kil. à 4,60. Sur mars, 15,000 à 4,60; sur avril, 5,000 à 4,62 1/2; sur mai, 15,000 à 4,65; sur juin, 10,000 à 4,65, 5,000 à 4,67 1/2. Sur juillet, 5,000 à 4,67 1/2; sur août, 5,000 à 4,70; ensemble 75,000 kil. Omission du 15: sur février 5,000 kil. à 4,57 1/2. Caisse de liquidation de Tourcoing, Buéno-Ayres type 1: Sur avril 5,000 kil. à 4,62 1/2; sur juin, 10,000 à 4,65. Sur juillet 10,000 à 4,67 1/2; ensemble 25,000 kil. ANVERS. — Les mieux rapprochés ont fléchi de 2 1/2 centimes, les autres sont inchangés. Tendence calme. On a traité: 5,000 kil. sur février, 20,000 sur mars, 5,000 sur juin, 35,000 sur juillet, 15,000 sur août, 15,000 sur septembre, 25,000 sur octobre. Total de la journée: 120,000 kil. LEIPZIG. — Les cours sont toujours soutenus. On a vendu 80,000 kil.

Les voyageurs en draperies pour hommes sont actuellement en tournée et prennent des commissions qui, suivant toute apparence, seront suivies de suppléments.

En ce qui concerne l'article robe, nos fabricants préparent activement la collection pour la saison prochaine. Les collections de doublure, satin de Chine, beatrix, unis, couleurs, fantaisies ou tartans ne tarderont pas à sortir. Là aussi, il y a de belles nouveautés. Du reste, on sait qu'en matière de nouveautés les fabricants de Roubaix-Tourcoing ne se laissent pas facilement dépasser: il est déjà bien difficile de les copier.

Dans la branche d'ameublements on travaille les défilants à présenter en mars à l'étranger. Là, il y a toujours quelques commissions assurées pour cette époque.

Nous sommes maintenant à l'époque où s'expédie la plus grande partie des commissions pour l'importation; malheureusement les ordres sont moins nombreux cette année que les années précédentes. Le commerce des laines se trouve toujours dans une situation difficile; les ventes sont restreintes et les cours plus faibles. On assure que la demande s'est ralentie pour les dégrés de croisés qui maintiennent cependant leurs cours.

Le terme est toujours très calme avec tendance à la baisse. En blouses la production est peu importante. Les blouses propres se vendent assez bien, mais les chardonneuses sont délaissées. Les cours sont faibles pour tous les genres.

LES TRAITÉS DE COMMERCE AVEC LA BELGIQUE. Bruxelles, 15 janvier. — Le projet de loi fixant la situation commerciale entre la France et la Belgique sera en discussion, à la Chambre belge, le 19 courant.

AVEC LA SUISSE. Genève, 15 janvier. — Le gouvernement suisse a envoyé incessamment au gouvernement français sa réponse sur la question douanière. Tout porte à croire que cette réponse sera favorable.

AVEC LA HOLLANDE. La Haye, 15 janvier. — L'échange de vues avec la France, au sujet de la situation douanière à établir avec cette puissance, se poursuit et paraît être sur le point d'aboutir sur les bases suivantes: La situation de la nation la plus favorisée serait réservée à la France, qui, en échange, assurerait à la Hollande l'application du tarif minimum, sans fixation de délai.

AVEC L'ESPAGNE. Paris, 15 janvier. — Les pourparlers pour la proposition de traité de commerce entre la France et l'Espagne n'ont pas abouti. A partir du 1er février, le tarif minimum sera appliqué.

LES MASSACRES DE CHRÉTIENS EN CHINE. NOUVEAUX DÉTAILS. On le trouve dans le nord de la Chine, les troubles qui ont lieu sont de nature à inquiéter les chrétiens, émanant d'un missionnaire lazariste qui les tenait lui-même de chrétiens échappés par miracle aux massacres, et dont l'authenticité est donc certaine. Le nombre de chrétiens tués ou enlevés dans la Mongolie orientale entre les chrétiens.

A Pêi-Tsing-Chan-Hien (250 lieues est de Pa-Kou), on a tué un prince mongol, brûlé sa maison, massacré ses 70 soldats et probablement ravagé les chrétiens voisins, mais on n'est pas certain de ce dernier fait, car tous les courriers envoyés ont été tués. Ceci se passa du 10 au 15 décembre.

Dans la nuit du 10 au 17, les Tai-Li ont brûlé le village de Ta-Tchou-San et massacré 30 chrétiens. Dans la même nuit, ils sont arrivés au village de Saïche-Kia-Sse où ils ont brûlé 400 chrétiens, avec toutes les petites églises de la Sainte-Enfance; ils enlèveront les maisons, y mettront le feu et renverseront dans les flammes tous ceux qui en sortaient. Le prêtre chinois L. N. chargé de ce paroisse, a eu le ventre ouvert, le cou arraché, puis il a été coupé en morceaux et sa tête est encore suspendue à un arbre.

Le 19 au matin, les Tai-Li sont arrivés à Pa-Kou et ont paillé avec les mandarins et les soldats qui étaient partis du dimanche précédent. Ils ont demandé et cette bande d'à peine 300 égorgeurs a tout massacré: 350 chrétiens ont trouvé la mort. Les quatre religieux chinois, leurs 70 filles, petites ou grandes, se sont réfugiées dans les montagnes; des paysans du pays, également Tai-Li mais non armés, les y ont traquées: après leur avoir volé tous leurs

— Je ne comprends pas l'anglais, répondit M. Minoret, en se retournant vers son interlocuteur; adressez-vous à l'interprète. Et il se remit à la lecture de son bordereau, sans plus se préoccuper de l'anglais qui lui était rapidement sorti de la tête. Quelque ne fut pas sa surprise en constatant que, à l'instant plus tard, que les billets de banque avaient disparu de son carnet de poche.

L'interprète qui s'était détourné une seconde pour répondre à l'anglais, un complice du personnage avait, avec la rapidité de l'éclair, subtilisé l'argent de la poche de M. Minoret. Il est question ensuite de l'encyclique du Saint-Père sur la question sociale. M. l'abbé Garnier prononce un long discours.

Le cardinal Manning. — Exposition du corps au Palais de Westminster. Londres, 16 janvier. — Les restes du cardinal Manning reposent encore dans la petite chapelle que l'illustre prélat occupait dans le palais archiepiscopal de Westminster. Demain matin, ils seront transportés dans le grand salon de réception, où ils seront exposés en grand apparat, et où ils seront admis à la contemplation. La figure du cardinal n'a pas changé. Les traits sont d'un calme admirable. Il n'y a eu évidemment aucune souffrance et, comme le disent ceux qui assistaient à ses derniers moments, il est mort tout doucement comme un enfant qui s'endort.

Un aveu. De la Saint James Gazette: « Il n'est tel qu'un Français bien élevé pour savoir acquiescer avec le plus de délicatesse d'un acte de sympathie. On reconnaît la tradition des belles manières françaises à la courtoisie avec laquelle les principaux journaux de Paris parlent du duc de Clarence et de la douleur nationale que sa mort a causée. »

LES MARCHÉS A TERME. BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. — Peu de changements dans les prix. Tendence calme. On a enregistré 105,000 kil. communaut. Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, Buéno-Ayres type 1: sur février 5,000 kil. à 4,60. Sur mars, 15,000 à 4,60; sur avril, 5,000 à 4,62 1/2; sur mai, 15,000 à 4,65; sur juin, 10,000 à 4,65, 5,000 à 4,67 1/2. Sur juillet, 5,000 à 4,67 1/2; sur août, 5,000 à 4,70; ensemble 75,000 kil. Omission du 15: sur février 5,000 kil. à 4,57 1/2. Caisse de liquidation de Tourcoing, Buéno-Ayres type 1: Sur avril 5,000 kil. à 4,62 1/2; sur juin, 10,000 à 4,65. Sur juillet 10,000 à 4,67 1/2; ensemble 25,000 kil. ANVERS. — Les mieux rapprochés ont fléchi de 2 1/2 centimes, les autres sont inchangés. Tendence calme. On a traité: 5,000 kil. sur février, 20,000 sur mars, 5,000 sur juin, 35,000 sur juillet, 15,000 sur août, 15,000 sur septembre, 25,000 sur octobre. Total de la journée: 120,000 kil. LEIPZIG. — Les cours sont toujours soutenus. On a vendu 80,000 kil.

BOURSE DE PARIS du 16 Janvier 1892

Table with columns: Cours, Valeurs, Cours de clôture, Cours de début. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Obligations, and Charbonnages.

BOURSE DE LILLE du 16 Janvier 1892

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours de clôture, Cours de début. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Obligations, and Charbonnages.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) L'arrivée du nouveau vice-roi d'Egypte à Alexandrie. Alexandrie, 15 janvier 2 h. — Le Khédive et son frère sont entrés dans le port à 9 heures ce matin. Le Ferdinand-Maximilien était accompagné de nombreux officiers de marine et de nombreux soldats des fortifications et par les vaisseaux égyptiens et anglais. Les vaisseaux ont arboré le pavillon. Le temps est splendide. Abbas-Pacha a débarqué à 8 heures et demie. Il a été reçu, sur le quai, par les allemands, les consuls, les magistrats, la municipalité, les notabilités militaires et civiles. Les troupes britanniques et égyptiennes, avec musique et drapeaux, formaient sur le quai, la garde d'honneur. Le khédive, qui est descendu au palais de Ras-el-Tin, partira à 10 heures pour se rendre au Caire. La population témoigne un grand enthousiasme. Le duc de Clarence Sandringham, 16 janvier. — Le duc de Clarence repose encore sur son lit de mort. La chambre a été décorée avec un soin affectueux par le soir du duc, la princesse Victoria de Galles; les mains du défunt sont croisées sur sa poitrine; des bouquets de muguet, déposés par la princesse elle-même, remplissent la chambre. Le duc de Clarence a des années régénérées et demandait l'annulation d'une commission spéciale, composée de cochers, de conseillers municipaux, de députés et chargée de s'entendre avec le ministre de l'intérieur pour réorganiser le service des voitures. Un vol de 11.000 francs au Crédit foncier. Paris, 16 janvier. — Un vol d'extraordinaire a été commis au Crédit foncier. Vers trois heures et demie, M. Minoret, avocat à la Cour d'appel et occupé, dans la matinée, à établir un bordereau; il tenait la main gauche posée sur son carnet de chèques, entre les feuilles duquel il avait placé une liasse de billets de banque pour un valeur de 11,000 francs environ, quand un individu très bien mis s'approcha de lui, une feuille de papier à la main et, fort poliment, chapeau bas, lui demanda en anglais de lui indiquer où l'on touchait les comptes.

Table with columns: Cours précédent, Valeurs, Cours du jour. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Obligations, and Charbonnages.